

Distr. limitée  
10 mars 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de la condition de la femme**  
**Cinquante-quatrième session**  
1<sup>er</sup>-12 mars 2010  
Point 3 a) de l'ordre du jour  
**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée**  
**« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :**  
**réalisation des objectifs stratégiques et mesures**  
**à prendre dans les domaines critiques, et nouvelles**  
**mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre**  
**de la Déclaration et du Programme d'action**  
**de Beijing et des résultats de la vingt-troisième**  
**session extraordinaire de l'Assemblée générale**  
**et sa contribution à l'adoption d'une démarche**  
**soucieuse de l'égalité des sexes en vue**  
**de la réalisation des objectifs du Millénaire**  
**pour le développement**

**Perspectives régionales s'agissant des progrès  
réalisés et des lacunes qui subsistent sur le plan  
de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

**Résumé établi par le modérateur**

1. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 4 mars 2010, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde sur le thème « Perspectives régionales s'agissant des progrès réalisés et des lacunes qui subsistent sur le plan de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing ». La table ronde a été animée par le Vice-Président de la Commission, M. Julio Peralta. Y ont participé M<sup>me</sup>

(CEPALC). Un document de synthèse, élaboré par la Division de la promotion de la femme, a fourni le cadre des échanges, qui ont essentiellement porté sur les principales conclusions des examens régionaux de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les résultats des réunions intergouvernementales régionales et les étapes futures.

2. Les cinq régions ont entrepris des processus d'examen régionaux, sous les auspices des commissions régionales des Nations Unies. Quatre réunions régionales d'examen ont déjà eu lieu en octobre et novembre 2009, la cinquième, qui couvre la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, devant se tenir en juillet 2010 au Brésil. Les examens intergouvernementaux régionaux de la CEA et de la CESAP ont abouti à des déclarations, à savoir, respectivement, la Déclaration de Banjul et la Déclaration de Bangkok. La Commission de la femme de la CESA0 a adopté une résolution sur le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans la région arabe. L'examen de la CEE a donné lieu à des conclusions de la présidence.

3. Dans toutes les régions, des améliorations ont été apportées à la vie des femmes et des filles depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en 1995. Il s'agit notamment de l'adoption ou du renforcement de cadres législatifs et de mesures de politique générale, et aussi du fait que la plupart des pays sont maintenant parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès des femmes et des filles à l'éducation, de nombreux pays, dans toutes les régions, étant parvenus à la parité à tous les niveaux d'éducation. Dans certains pays et certaines sous-régions, les taux de scolarisation des filles dépassent maintenant ceux des garçons. Certaines de ces avancées ont été rendues possibles grâce à l'instauration de l'enseignement public universel et gratuit, ainsi qu'à l'amélioration des programmes d'enseignement. La violence à l'encontre des femmes est de plus en plus érigée en infraction, la traite des femmes fait l'objet d'une attention grandissante et l'assistance aux victimes de la violence est proposée à une plus grande échelle. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décisions, bien que les taux demeurent faibles dans certains pays et dans certaines régions. En revanche, les pays en développement n'ont guère réussi à réduire la mortalité maternelle et à améliorer la santé procréative des femmes.

4. Les examens régionaux ont fait apparaître des priorités et des préoccupations propres aux différentes régions. Ainsi, la CEA a tout particulièrement retenu, pour de prochaines interventions, les domaines suivants : l'autonomisation économique des femmes; la paix, la sécurité et le développement; la violence à l'encontre des femmes; l'hygiène sexuelle, la santé procréative et le VIH/sida; le changement climatique et la sécurité alimentaire; et le financement de la promotion de l'égalité des sexes. La CEE s'est particulièrement intéressée à l'autonomisation économique des femmes, en mettant l'accent sur les politiques économiques soucieuses de l'égalité des sexes dans le clative desr

rapidement l'égalité des sexes. La problématique hommes-femmes doit être prise en compte dans les mesures adoptées pour faire face aux problèmes que posent la situation économique et financière et le changement climatique. La région de la CESAO a préconisé un renforcement des capacités des mécanismes nationaux, l'augmentation des ressources allouées aux politiques et aux programmes visant à

et de la sécurité alimentaire, à l'amélioration de l'accès des femmes au crédit et à l'appui à l'entrepreneuriat féminin.

8. Compte tenu des similarités et des disparités que présentent les régions au regard des progrès accomplis et de la persistance des difficultés, il conviendrait d'accorder une attention accrue à la fois aux facteurs communs et à ceux propres aux différentes régions. Plus particulièrement, il conviendrait de rechercher des solutions à la question des stéréotypes sexistes, ainsi qu'aux pratiques et aux traditions qui font obstacle à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il conviendrait enfin d'élaborer des stratégies et d'appliquer les pratiques et les enseignements constructifs dans toutes les régions, afin de promouvoir des normes sociales et des types de comportement propices à l'instauration de l'égalité des sexes.

9. Le rôle moteur que joue l'éducation dans toutes les régions a été mis en lumière. Il apparaît également nécessaire d'associer plus effectivement et plus systématiquement les hommes à l'action engagée pour promouvoir l'égalité des